

PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 1^{er} JUILLET 2019

L'an deux mille dix-neuf, le premier juillet à dix-neuf heures trente, le conseil municipal, convoqué le 21 juin 2019, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame TOUZEAU, Maire.

Présents : Mme TOUZEAU, MM. MAGNIN, BONHOMME, Mmes LEFEBVRE, ROUSSILLON, MM. LAMOINE, PINGUET, BUVAT, LABREURE, Mmes PARISSÉ et PIQUANDET formant la majorité des membres en exercice.

Absentes excusées : Mmes FERRANDON, LEMARTINET et WEGRZYN.

Monsieur BUVAT a été nommé secrétaire.

Madame la présidente déclare la séance ouverte.

Le dernier procès-verbal est lu et adopté.

Inscription de chemins au PDIPR :

Lors de la visite des agents du Conseil Départemental, un inventaire complet des chemins ruraux à préserver a été réalisé. Suite à cet état des lieux, le Conseil Municipal demande la conservation de 11 chemins ruraux au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée, l'inscription de 7 nouveaux chemins et le déclassement d'un chemin.

Acquisition de la parcelle AH257 :

Le Conseil Municipal décide l'acquisition, au prix de 2 500 euros, de la parcelle AH 257 qui relie la Route Départementale n° 69 à la Route Départementale n° 156 et qui est traversée par une conduite d'assainissement. Madame le Maire est autorisée à signer tous les documents relatifs à cette transaction.

Garantie de transfert de prêt :

Suite à la cession du patrimoine France Loire à Evoléo, le Conseil Municipal réitère sa garantie pour le remboursement des prêts consentis par la Caisse des dépôts et consignations au repreneur.

Ouverture d'une ligne de trésorerie :

Le Conseil Municipal décide d'ouvrir une ligne de trésorerie de 100 000 euros, Madame le Maire est autorisée à négocier librement les conditions financières avec les établissements bancaires.

Décision modificative :

Un virement de crédit est réalisé entre deux opérations d'investissement.

Conseil Communautaire – Répartition des sièges :

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la répartition de droit commun présentée pour les 33 communes de Commeny Montmarault Nérès Communauté.

Transfert de la compétence « eau et assainissement » :

Le conseil municipal décide de surseoir au transfert de la compétence « eau » et « assainissement » à la Communauté de Communes.

Travaux au réfectoire :

Une subvention est sollicitée auprès de Commentry Montmarault Nérès Communauté pour aider au financement de l'installation de panneaux acoustiques au réfectoire.

Madame le Maire donne lecture de courriers et informations diverses.

- Une information est donnée sur le devenir de la propriété du 8 rue Gambetta : après évaluation, le transfert du bien à l'Etat sera acté au Service de la Publicité Foncière de Montluçon et c'est le service des Domaines de Lyon qui sera chargé de la destination du bien : vente, destruction ou aménagement.
- Un agent du service technique fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} octobre 2019. Dans un premier temps, son poste restera vacant.
- L'ouverture d'un nouveau commerce d'alimentation est sur la bonne voie.

Après un tour de table, Madame le Maire lève la séance dont il a été dressé procès-verbal.